Trente-quatrième année, N° 142. Le numéro 10 centimes Dimanche 20 et lundi 21 juin 1937.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	20 » »
Mortuaires	16 » »

La semaine parlementaire

Berne, 18 juin.

Il faudrait dire après cette seconde semaine parlementaire que le groupe socialiste a manqué plusieurs excellentes occasions de se désolidariser complètement du communisme. Mais il est plus juste de dire que les groupes nationaux, eux, ont manqué celles qui leur étaient offertes non seulement de dénoncer cette collusion socialo-communiste, mais de battre avec éclat notre Front populaire suisse qui a livré deux grandes offensives lundi, mardi et mercredi au Conseil national.

C'est à dessein que nous parlons de Front populaire. C'en est un incontestablement, et rien n'est plus facile, rien n'est moins fantaisiste que de dénombrer ses représentants au Parlement. Chaque fois que l'on vote, il est là, toujours le même. Il se compose des socialistes et communistes, des Jeunes paysans, du groupe Duttweiler et de quelques radicaux, nuance démocrates zurichois.

Mais, nous dira-t-on, le gros du parti radical n'en est pas. En effet, et c'est la raison qui fait que notre Front populaire est une minorité. Cela n'enlève rien à son caractère frontiste. Si l'on recherche l'origine des Jeunes paysans, c'est le radicalisme que l'on trouve. De même pour le groupe Duttweiler, qui est en quelque sorte une dissidence radicale. Cela fait vingt à vingt-cinq députés qui sont issus, à un ou deux degrés, du parti radical ou s'y rattachent encore et avec desquels, qu'on le veuille ou non, le socialo-communisme forme bel et bien ce qu'on appelle partout le Front populaire.

On l'a vu mieux encore au long des débats. De quoi s'agissait-il ? Premièrement de la reconnaissance *de jure* de la souveraineté italienne sur l'Ethiopie et, deuxièmement, de la gestion du ministère public.

Le conflit italo-éthiopien est éteint depuis des mois par l'éclatante victoire de l'Italie. Mais ceux qui, au moment où il se déroulait, avaient pris fait et cause pour l'anti-fascisme moscoutaire ne se consolent pas du triomphe de Mussolini. Ils n'ont pas un mot de réprobation pour les fusillades de Staline. Leur politique, leurs arguments, leur pitié même, sont à sens unique. Ils plaignent le négus. Ils ne compatissent pas au régime de terreur qui pèse sur le peuple soviétique. Ils portent aux nues le monstre du Kremlin et jettent l'infamie sur le rénovateur de l'Italie. Voilà ce que l'on a pu entendre cette semaine, explicitement ou implicitement, dans les discours des frontistes populaires. Mais tout cela ne compterait pas, s'il ne s'était agi au fond d'une mise en scène destinée à discréditer le Conseil fédéral, en particulier M. Motta, et à faire croire aux masses que la Suisse et son régime actuel sont fascistes.

Car tout est magnifique en Russie tandis que dans notre pays règnent la terreur, la dictature policière ! Tel est le sens des discours de l'extrême-gauche. Nous exagérons? Pendant deux séances, le parquet fédéral a été dénoncé comme une officine où se trame un complot contre la démocratie et contre les libertés populaires. Ses crimes ? Eh bien ! tout simplement le ministère public a saisi à la frontière une série de journaux communistes. En outre, à deux ou trois reprises, en se fondant sur des textes législatifs en vigueur, il a fait ouvrir quelques lettres par la poste afin de dépister l'espionnage. Or, suivant nos frontistes populaires, les espions et les communistes sont gens avec lesquels il faut prendre des formes. En revanche M. le conseiller fédéral Baumann ou le procureur général sont tout juste bons à traîner dans la boue.

Nous avouons n'avoir pas compris que la députation nationale ne se soit pas dressée comme un seul homme dès l'instant où s'est dessinée la première offensive d'extrême-gauche. Les arguments que celle-ci mettait en avant étaient si misérables que ç'eût été un jeu de les combattre. Mais non, il n'y eut pas un discours du côté des partis gouvernementaux. M. Motta fut seul pour se défendre. Il le fit admirablement et la majorité lui donna, en fin de compte, pleinement raison, mais tacitement alors qu'il aurait fallu une éclatante manifestation contre le Front populaire.

La seconde offensive — sur la question du ministère public — fut repoussée, elle, d'une manière plus satisfaisante. Avant le vote, M. Rochat, radical vaudois, puis M. Nietlispach, président du parti catholique, ont excellemment parlé pour défendre M. Baumann, le ministère public et le gouvernement fédéral tout entier. Mais cette contre-offensive a eu beaucoup de peine à se décrocher. Et ici encore les frontistes populaires avaient eu le temps d'avancer leurs positions.

C'est ce qu'ils cherchaient. Car il est évident que le succès des lois anti-communistes en Suisse romande les incite à jouer dès maintenant leur va-tout. Les orateurs socialistes ne se sont nullement préoccupés de mettre entre eux et le communisme quelque distance. Et les socialistes suisses allemands pas plus que les radicaux-démocrates zurichois n'ont jugé devoir désavouer les inepties débitées par Léon Nicole. Tout ce monde, de Zurich à Genève et de Genève à Moscou, marche d'accord. S'il y a des nuances, elles existent certainement bien davantage dans l'imagination de M. Stucki et du rédacteur du « Confédéré » que dans la réalité.

* * *

Il n'y a eu que de courtes séances en cette fin de semaine parlementaire, jeudi étant jour de sortie des groupes et vendredi, jour de relâche. A part les sujets que nous venons de traiter, seul le problème du contingentement des cochons a fait l'objet d'un débat un tant soit peu important. Et encore, car au fond c'était toujours une affaire de rivalité entre le groupe vieil-agrarien et les Jeunes paysans, le premier représentant les intérêts généraux de l'agriculture et les seconds les mécontentements individuels.

L. D.

Les vrais jolis villages

Vous n'avez jamais connu le charme d'une journée de la belle saison, si vous ne l'avez passée au village.

Entendez-moi bien. Je ne considère point comme village ces endroits, hélas ! de plus en plus nombreux, qui n'ont gardé du village que le nom, où des pompes à essence jalonnent les accotements macadamisés, où d'aveuglantes réclames badigeonnées sur les pignons des demeures injurient l'œil des passants délicats, où ce qu'il est convenu d'appeler le progrès a tout sali et tout défiguré.

Non. Quand je parle de villages, je fais allusion à de vraies bourgades rustiques, d'accès peu commode, perdues entre les bois profonds, blotties au creux des collines que desservent des chemins rocailleux inaccessibles aux autos et aux bicyclettes, ou encerclées entre des anneaux bleus de rivière, que seuls, des ponts étroits et bancroches relient tant bien que mal à la route ; de bourgades sans gare de chemin de fer, sans vicinal et sans autobus, où ne passent que la charrette poudreuse et la guimbande cahotante du messager ; de bourgades dont le silence et la paix peuvent encore verser, dans le cœur de ceux qui ont la joie d'y séjourner, le seul bien-être qu'on doive leur demander ; le calme physique et moral.

Leurs petits toits, auréolés de fumées bleuâtres, sont groupés à l'ombre protectrice du clocher. Voici la forge, où sonne l'enclume, le frais lavoir, le vieux puits à poulie grinçante ; voilà le gros tilleul au milieu de la place, la croix de pierre, une petite chapelle, un four à pain, d'où s'exhale une savoureuse odeur de pâte chaude...

Ni cinéma, ni dancing, ni poste de T. S. F.

Rien que le bleu du ciel, le vert des feuilles, le brun de la terre ; rien que le bruit du vent dans les branches remuées, de l'eau coulant sur les pierres moussues, des nids éclos, des troupeaux cheminants ; rien que l'odeur pénétrante des fleurs champêtres distillée au creuset mystérieux des brises errantes.

Malheureusement, les vrais villages se font rares. Il faut se hâter de jouir des quelques derniers que nous ont laissés les embellaidisseurs de la nature et de la vie rurale.

F.

MON BILLET

Perdre son foyer

Pendant la Grande Guerre, j'ai, un soir, rencontré un vieillard qui pleurait. C'était un ancien maire des Eparges, ce village de la Meuse qui fut complètement anéanti par l'invasion allemande.

Il sanglotait, le pauvre homme, parce qu'on venait de lui apprendre qu'il ne pourrait probablement plus revoir son clocher, sa maison, ni rien de ce qui lui rappelait une existence de soixante-dix ans.

Plusieurs fois déjà, je l'avais trouvé triste, abattu, et j'avais essayé de remonter son courage, de ranimer un espoir qui allait s'effritant. Mais, ce soir-là devant cet immense chagrin, je ne trouvais pas le mot qui eût pu réconforter et rallumer en ce cœur meurtri, broyé, la plus infime étoile. Il m'avait communiqué sa détresse, et elle m'étreignait à la gorge comme une main d'acier...

* * *

J'ai pensé souvent, depuis, à ce brave homme, effectivement mort sans avoir revu son cher village martyrisé, déchiqueté par la mitraille. Et à tant d'autres malheureux de ma connaissance, partis dans un bel élan d'enthousiasme et jamais revenus au foyer aimé. Mais ceux-là sont tombés dans l'horrible mêlée, au poste de combat. J'imagine que ce doit être moins dur, parce que souvent plus rapide. Puis il y a peut-être l'enivrement de la bataille et l'auréole de gloire ?

Mais l'homme qui est soudain chassé de sa maison, qui court le chemin éclairé par l'incendie, sous l'éclatement des obus ; le vieux qu'on envoie à l'autre bout du pays attendre la fin de la destruction et du carnage, et à qui on annonce froidement, un soir, qu'il devra fermer les yeux sans retrouver le visage du lieu natal, eh bien ! c'est plus douloureux que la plus atroce agonie.

« Cette maison qui vient de mon père, qui l'avait lui-même reçue de ses parents, ce petit jardin avec ce banc sous le tilleul, ce verger plein de fruits et de chansons, ces vastes champs si beaux au temps de la moisson, quitter tout cela à jamais, comme si la mort vous avait déjà fermé les yeux !

Et ne plus aller s'agenouiller dans cette vieille église remplie de prière et d'encens, ne plus entendre le doux appel des cloches, délaisser pour toujours le dominical pèlerinage au cimetière, dormir son dernier somme loin de ceux qui m'attendent !... Mon Dieu, mon Dieu, ayez pitié de moi ! »

* * *

Ainsi devait monologuer l'ancien magistrat, sous le faix de ses trois-quarts de siècle, en cette soirée d'arrière-automne, où tout porte déjà à la tristesse : les feuilles qui tombent et la vie qui s'en va...

Car, de tous les malheurs qui peuvent arriver à un homme, celui qui l'arrache brutalement à son chez soi est l'un des plus grands. Surtout à un âge où la vie n'est plus faite que de souvenirs.

Je me trouvais un jour, à l'entrée d'un asile où l'on introduisait un petit vieux. « Vous serez très bien ici », assura de sa voix aigrelette une femme qui l'accompagnait, et qui devait être une parente.

Le bonhomme fit quelques pas, tête baissée, puis s'écroula en sanglotant sur un des bancs de la cour.

Celui-là aussi devait réaliser tout ce que l'homme perd en quittant, au seuil du tombeau, le visage plus attrayant que jamais du village natal !

Vitae.

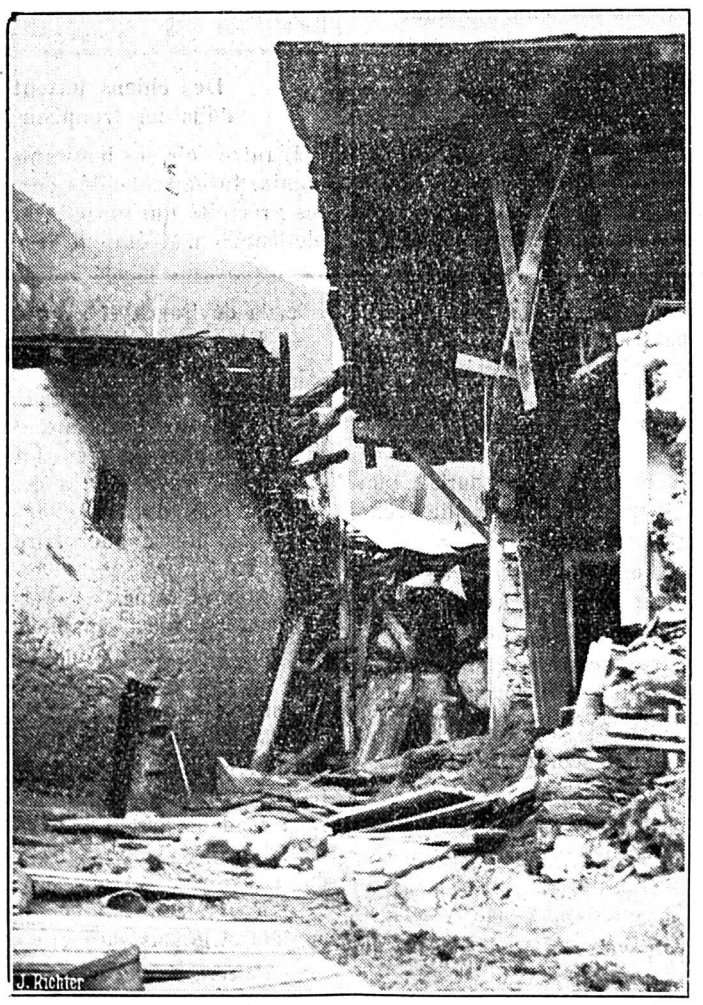

La catastrophe de Lourtier

La coulée de boue charriant toutes sortes de matériaux a démoli entièrement un grand nombre de maisons d'habitation

Les Evénements

Le Sénat français résistera-t-il ?

Toutes portes closes, les radicaux français inquiets demandent parfois à leurs chefs :

— Que faites-vous donc ?

— Chut, leur répondent ceux-ci... C'est trop tôt... Quand l'échec sera devenu éclatant vous verrez... On se tournera vers nous comme vers des sauveurs.

Les chefs du radicalisme sont-ils sûrs ce jour-là qu'on va se précipiter vers eux comme vers des sauveurs ? N'auront-ils pas été lâchés par leurs troupes lasses et découragées et ne leur restera-t-il pas d'autre ressource que de se lamenter devant le spectacle d'un pays irrémédiablement divisé en deux blocs et par leur faute ?

La temporisation est quelquefois la faiblesse qui n'ose pas dire son nom.

La situation vaut un congrès. Ils verront quel orage de déception et de colère s'est amassé depuis un an dans leur parti.

Il n'y a pas de divorce qui soit une partie de plaisir. Mais lorsque l'autre risque de mettre le feu à la maison, il vaut mieux se résoudre à la séparation, ne fût-ce — très égoïstement — que pour ne pas périr dans l'incendie.

En attendant, notons les points de chaque jour.

L'hostilité des radicaux du Sénat paraît s'étendre, mais tiendra-t-elle ?

Pour le moment, la commission des finances

du Sénat se maintient simplement sur ses positions. M. Auriol, le ministre des finances, lui ayant adressé, au nom du gouvernement, une lettre pour l'informer que le Cabinet ne peut que s'en tenir au projet de pleins pouvoirs voté par la Chambre et qu'il n'admet aucune modification, la commission, sans s'y arrêter, a rédigé un texte donnant seulement au gouvernement certains droits pour la répression de la spéculation et de la fraude.

A la Chambre, on a noté vendredi un fait qui, dans les circonstances actuelles, a paru présenter un certain intérêt. Par 358 voix contre 214, la Chambre, qui discutait le projet des pleins pouvoirs douaniers, a adopté un amendement, que repoussait le gouvernement sans poser la question de confiance, et aux termes duquel le gouvernement n'aura pas le droit de prendre des mesures visant le contrôle des changes, ou établissant des restrictions à la libre circulation de l'or, des valeurs mobilières, des devises, etc. Cet amendement — et c'est le fait le plus intéressant — a été voté par une majorité comprenant l'opposition et les radicaux-socialistes, contre une minorité comprenant les socialistes et les communistes. Le fait, s'il ne faut pas en exagérer l'importance, peut évidemment avoir une signification pour l'avenir.

C'est ce soir, samedi, ou demain dimanche que les dés seront jetés sur le tapis.

Nous restons sceptique.

Nouvelles étrangères

Les grèves

Les travailleurs du bâtiment de la région parisienne venant de décider la grève générale pour le lundi 21 juin, l'après-midi, le groupe des chambres syndicales du bâtiment déclare que rien ne justifie cette nouvelle agitation et qu'il a décidé que tous les chantiers et ateliers seront fermés le mardi 22 juin.

— Les ouvriers du bâtiment de Budapest, la capitale hongroise, se sont mis en grève vendredi. Près de cinq mille travailleurs se sont joints au mouvement.

— Le mouvement de grève qui s'est dessiné dans la région de Vitry-le-François, France, parmi les bateliers du canal de la Marne au Rhin, a gagné Strasbourg où les ports sont barrés par des chalands et des péniches. Les bateliers réclament une augmentation de salaires.

Cent maisons en feu

Un incendie qui a éclaté vendredi dans la petite ville de Kleck, près de Baranovicze, Pologne, a détruit plus de cent maisons avec tout leur contenu. Cinq cents familles sont sans abri. Dans le village de Zlotovo près de Motava, le feu a réduit en cendres dix fermes et tout leur mobilier. Un paysan de 82 ans est resté dans les flammes.

Nouvelles suisses

Une grave affaire de détournements

Le bruit courait avec persistance vendredi à Lausanne que M. Murisier, directeur des Retraites populaires, avait été mis en état d'arrestation, par ordre du Parquet, pour faux en écritures et détournements commis en sa qualité de caissier des Asiles pour épileptiques de Lavigny.

La nouvelle était malheureusement exacte.

Il y a quelque temps déjà que le Comité des Etablissements de Lavigny avait été frappé de certaines irrégularités dans les comptes ; il avait entrepris des recherches et des vérifications qui révélèrent bientôt toute la gravité des soupçons qui pesaient sur le caissier. Le comité de Lavigny décida alors de saisir la justice et déposa une plainte. De son côté, le Conseil d'administration des Retraites populaires, avisé des accusations qui étaient portées contre M. Murisier, lui conseilla de se livrer à la justice, ce qui fut fait. M. Subilia, juge d'instruction cantonal, procéda immédiatement à l'interrogatoire de M. Murisier.

C'est durant cet interrogatoire que celui-ci fit au juge d'instruction des aveux spontanés. La nature de ces aveux fut telle que le procureur général décida de faire procéder séance tenante à son arrestation.

L'instruction, qui n'est qu'à ses débuts, ne permet pas de donner pour le moment d'autres précisions ; mais on peut déjà dire qu'il s'agit de détournements qui portent sur des sommes importantes et qui remontent à plusieurs années en arrière.

Le projet est déposé

Que renferme-t-il ?

On avait annoncé pour le début de juin le dépôt du projet portant prolongation du régime financier, qui expire à la fin de cette année. Les Chambres devaient être saisies du message pendant la session d'été. Mais l'élaboration de cet arrêté urgent (encore un !) a été, semble-t-il, plus laborieuse qu'on ne le pensait en haut lieu. Elle a nécessité de nombreuses conférences avec les intéressés, des expertises, des consultations et des préavis.

C'est aujourd'hui chose faite et M. Meyer, au cours de la séance de vendredi matin, a déposé son projet sur la table du gouvernement.

La parole est donc maintenant au Conseil fédéral, qui dès lundi, entreprendra l'examen de l'arrêté et du message aux Chambres qui l'accompagne. On pense qu'il pourra terminer la discussion le jour même, c'est-à-dire qu'il sera possible que les députés ne quittent pas Berne sans emporter ces documents, de quoi remplir leurs loisirs jusqu'à la session d'automne.

Incendie dans des tréfileries

Un incendie a éclaté vendredi après-midi dans les tréfileries réunies de Bienne. Grâce aux efforts des équipes et des pompiers, le sinistre put être localisé. Les dégâts sont importants.

Chute mortelle

La nuit dernière, à l'Hôtel du Guillaume Tell, à Lausanne, au haut de l'avenue de l'Université, un nommé Robert Steiner, célibataire, âgé de 34 ans, ayant travaillé en dernier lieu à la ferme de la Pichollette, au Mont, est tombé accidentellement par la fenêtre de sa chambre, située au 3ème étage, et est venu s'écraser sur le sol d'une cour intérieure.

Le pauvre homme, dont les parents habitent St-Imier, est mort sur le coup. Sans doute a-t-il voulu se pencher trop en avant.

Le chauffeur sévèrement condamné

Par jugement rendu vendredi soir, sur l'affaire relatée dans le «Nouvelliste» de ce matin, le tribunal de police du district de Lausanne a condamné comme coupable d'un triple homicide par négligence et imprudence, à 6 mois d'emprisonnement, 5 années de privation des droits civiques et à tous les frais avec mise en arrestation immédiate, Marcel Favre, 28 ans, sommelier à Lausanne. Le ministère public avait requis 3 mois d'emprisonnement.

Cambriolages

Des cambriolages ont été commis dans la nuit de jeudi à vendredi dans les locaux de deux firmes de la Sternengasse, à Bâle. Les voleurs ont fracturé quelques pupitres au rez-de-chaussée et ont essayé de s'en prendre à un coffre-fort qui résista à leurs efforts. Ils se rendirent alors au 1er étage et ils réussirent à fracturer un coffre-fort. Mais ils ne trouvèrent que des livres de comptabilité. Ils s'emparèrent dans le bureau privé du propriétaire de la firme en question d'une somme de 1900 francs. Ils firent ensuite sauter la porte de communication donnant dans les ateliers de l'autre firme. Là aussi, ils cherchèrent de l'argent, mais ne réussirent qu'à s'emparer d'une trentaine de francs provenant de la caisse des timbres. La caisse enregistreuse était vide.

Procès de presse

On se rappelle qu'à la suite d'une campagne de diffamation dirigée dans le « Travail » par Abel Sarrol contre feu M. Martin Messmer, ancien directeur de la Banque d'escompte suisse à Zurich, qu'il avait accusé de malversations, la veuve et les fils de M. Messmer avaient assigné Sarrol en dommages-intérêts.

Par un jugement fortement motivé, le tribunal avait condamné Sarrol, solidairement avec le « Travail », l'Union de presse socialiste et les Imprimeries populaires, à payer aux hoirs Messmer 6000 fr. à titre de dommages-intérêts et réparation morale.

La Cour de justice genevoise, saisie de cette affaire, sur appel de Sarrol, a confirmé la condamnation prononcée par le tribunal.

Poignée de petits faits

★ Vendredi a été promulgué un nouvel arrêté du Conseil fédéral complétant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'interdiction de l'absinthe, de façon à renforcer le contrôle.

★ La foudre a tué une personne et en a blessé grièvement trois autres sur le terrain de sports de Weissensee, à Berlin.

★ Un Alsacien âgé de 31 ans, soupçonné d'avoir commis un vol de bijoux à Mulhouse, d'une valeur de 40,000 francs, a été arrêté par la police de Bâle. C'est un récidiviste libéré récemment après avoir accompli une peine de huit ans de réclusion.

★ Le tribunal fédéral a repoussé le recours d'un industriel soleurois contre la prolongation de la contribution cantonale de crise telle qu'elle était prévue dans le programme de travail adopté en votation populaire.

★ M. Obrecht, chef du département fédéral de l'économie publique, et le Conseil d'Etat de Genève ont offert vendredi soir, à Genève, un dîner auquel assistaient M. Schulthess, ancien président de la Confédération, et les autres membres de la délégation suisse à la conférence internationale du travail, M. Adrien Lachenal, président du Conseil d'Etat de Genève, et les membres de ce conseil, les représentants du Grand Conseil du canton de Genève, ainsi que de nombreux chefs de délégations à la conférence et des hauts fonctionnaires de la S. d. N. et du B. I. T.

★ Un arrêté royal va autoriser prochainement le ministre des finances à négocier en Belgique un emprunt de un milliard de francs à 3,5 %.

★ Le gouvernement français a décidé de faire des obsèques nationales à M. Gaston Doumergue, ancien président de la République.

★ Vendredi matin à 7 heures, un élève de l'école de district, à Aarau, Frank Bahler, partit en vélo pour se rendre à l'école et depuis lors a disparu. Il s'agit d'un garçon très doué, qui certainement a cédé à une fantaisie romantique. Ce garçon est né le 28 juin 1924, est élancé, blond mesure environ 170 cm., porte un habit brun avec de courtes culottes et des souliers bas bruns. Son vélo de marque « Condor » est bleu foncé.

Dans la Région

Des chiens jettent la panique dans un troupeau de moutons

L'autre soir, les habitants des Praz, près Chamonix, furent réveillés par un bruit de clochettes précipité qui formait dans la nuit un véritable carillon. C'étaient les moutons de la Flégère qui passent l'été là-haut, dans les alpages. Poursuivis par des chiens, affolés, à bout de souffle, ils étaient descendus jusqu'au village, cherchant refuge parmi les maisons. On écarta les chiens, on remit de l'ordre dans le troupeau et le lendemain on prévint M. Léon Tournier, gardien de la Flégère qui, tous les matins, s'occupait de ses moutons, les rassemblant pour leur donner du sel. Sur 50 bêtes, 26 manquaient à l'appel.

Cinq cadavres déjà ont été retrouvés, égorgés, déchiquetés par les chiens. Que sont devenus les 21 autres ? Il est probable que dans leur course folle ils se sont jetés en bas des rochers ou sont tombés dans l'Arve.

Le propriétaire des chiens a reconnu sa responsabilité.

Nouvelles locales

Les transports sur la voie publique

Le projet d'arrêté fédéral concernant le transport sur la voie publique de personnes et de choses au moyen de véhicules automobiles, déclare notamment que sont soumis à l'arrêté, tous les transports effectués sur territoire suisse au moyen de véhicules automobiles et de remorques, à l'exception de ceux de l'administration des P. T. T., des administrations et entreprises publiques pour leurs propres besoins et du camionnage ferroviaire. Celui qui effectue sur la voie publique, pour des tiers et à titre onéreux, le transport de personnes et de choses au moyen de véhicules automobiles et de remorques, doit être au bénéfice d'une concession de transport. Les transports privés sont libres. Celui qui assure lui-même ses propres transports ne peut effectuer en même temps des transports à titre onéreux pour des tiers.

Deux sortes de concessions seront accordées, la concession P, pour le transport de personnes, et la concession N, pour le transport de choses. La concession est accordée si le genre de transport pour lequel elle est sollicitée répond à un besoin et si le requérant garantit suffisamment, au point de vue personnel et financier, la sécurité et la capacité de son exploitation. Le requérant est tenu de faire inscrire sa raison sociale sur le registre du commerce.

En général, la concession est accordée pour cinq ans.

Celui qui, avant le premier janvier 1937, effectuait à titre onéreux le transport régulier de personnes et de choses sera indemnisé du dommage subi, s'il n'obtient pas de concession alors qu'il remplirait les conditions nécessaires. A cet effet, un fonds spécial sera créé qui sera alimenté par des contributions régulières des concessionnaires.

Les dispositions pénales prévoient pour celui qui contrevient intentionnellement ou par négligence aux dispositions de l'arrêté, ou à ses prescriptions d'exécution, une amende jusqu'à mille francs, qui, en cas d'infractions réitérées peut être portée jusqu'à dix mille francs.

Le Conseil fédéral fixera la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté, qui doit être déclaré urgent...

Le tour du Lac Léman

La Fête de s. Pierre approche. Il faut se décider à la belle promenade à Genève en bateau-salon qui s'organise en l'honneur du **Premier** batelier. N'attendons pas le 15 août. Les sociétés de sauvetage et des Carabiniers de Bouveret y renoncent pour permettre une plus grande participation le 29 juin désirant ainsi aider les Oeuvres paroissiales obérées.

La correspondance avec les trains est assurée. Lisez les affiches « Tour du Lac » dans toutes les gares et des villages. Nous prions les personnes qui les ont reçues de ne pas les garder chez elles. Ce serait nous causer un préjudice. L'horaire et le prix du billet combiné (train et ba-

---

20 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

LA BOUQUETIÈRE DU PALACE

Elle se croyait capable de tout faire et voici qu'en y réfléchissant, elle s'apercevait qu'elle ne savait aucun métier à fond.

Là-bas, au village, on vantait son intelligence et son instruction.

N'écrivait-elle pas mieux que le Padre lui-même.

A ce souvenir, elle eut l'idée de diriger ses recherches vers un travail de bureau.

Elle passait précisément devant une banque, et, derrière les guichets grillagés, elle apercevait, perchés sur de hauts tabourets des employés, hommes et femmes, occupés à calculer ou à écrire.

Délibérément, elle entra.

— Que désirez-vous, Mademoiselle, demanda l'une des femmes qui semblait diriger les autres.

— Je cherche une place. Je voudrais entrer ici pour faire des écritures, comme vous, Madame, répondit la jeune fille.

— Vous avez fait de bonnes études ? interrogea-t-elle. Quels diplômes avez-vous ?

— Je n'ai pas de diplômes, Madame, mais je suis instruite, affirma Isabelle.

— Vous avez appris la comptabilité ?

— Non, Madame.

— Alors, vous savez la sténo-dactylographie?

— Non, Madame.

Cette fois son interlocutrice ne souriait plus.

Et, haussant les épaules, elle répondit sèchement :

— Alors, nous ne saurions que faire de vous ; nous n'avons même pas besoin de quelqu'un pour le ménage et les courses.

La jeune fille se retrouva dans la rue avec l'impression d'un soufflet sur la joue.

Elle reprit bien vite le dessus cependant.

N'avait-elle pas d'autres cordes à son arc.

A défaut d'un travail de bureau, elle saurait tenir son rang dans un atelier et, sûre du succès cette fois, elle entrait alors dans un magasin de couture.

— Vous désirez ? questionna une vendeuse.

— Je voudrais voir votre patronne, pour lui proposer mes services, dit Isabelle.

L'employée s'en fut dire quelques mots à une grosse dame, occupée à écrire derrière un haut comptoir.

L'imposante personne s'approcha de la jeune fille, la dévisagea et avec douceur lui demanda :

— Vous savez coudre, Mademoiselle ?

— Oh oui ! Madame, c'est moi qui ai fait ma robe, expliqua fièrement Isabelle.

— C'est très bien sans doute, mais ce que je vous demande est très différent. Avez-vous déjà travaillé en atelier, à de la couture plus compliquée, plus difficile que celle à laquelle vous vous êtes livrée pour faire cette mignonne toilette ?

— Non, Madame.

— Alors, mon enfant, c'est comme apprentie que vous venez m'offrir vos services ?

— Si vous voulez, Madame, pourvu que je gagne ma vie.

— Mais, mon enfant, les apprenties ne sont pas payées. Mais sans doute avez-vous vos parents; ils vous nourriront bien encore quelque temps, en attendant que vous soyez salariée.

Les grands yeux clairs de la jeune fille traduisaient son désarroi.

— Non, Madame, avoua-t-elle, je n'ai plus de parents et je suis sans gîte et sans ressources.

— Pauvre petite. Et que savez-vous faire, mon enfant ?

— Un peu de tout, Madame. Je sais lire, écrire, coudre, broder, laver et repasser, mais je n'ai jamais appris un métier, soupira Isabelle.

— Placez-vous comme bonne à tout faire, suggéra la femme. Je vais vous donner une adresse de bureau de placement ; vous irez de ma part, et on vous trouvera bien vite un emploi.

En parlant, elle écrivait une adresse sur une carte et quelques mots recommandant Isabelle.

La jeune fille s'empressa de se rendre au bureau indiqué.

« Avec les servantes, à l'office » avait dit Annunciat... Sa destinée s'accomplissait.

Un homme épais et commun la reçut.

Sous le regard insistant du placeur, elle se sentit gênée, et, à peine entrée, elle eut envie de ressortir.

Mais l'homme, ayant lu la carte, s'était levé.

— Tu cherches une place, belle enfant ? demanda-t-il d'une grosse voix rauque. Qu'est-ce que tu sais faire ?

— Un peu de tout, Monsieur, répondit cette fois encore Isabelle.

— Un peu de tout, je connais ça. C'est ce qu'on répond quand on ne sait rien faire.

— Mais je vous assure, Monsieur...

— As-tu déjà été placée ?

— Non, Monsieur.

— Quel âge as-tu donc ?

— Dix-neuf ans.

(Lire la suite en quatrième page).

teau) sont indiqués dans l'affiche. Une messe sera célébrée sur le bateau. Avec la participation de la Schola-Cantorum de Martigny, la belle fanfare « Concordia » de Vétroz, de la populaire société sédunoise « L'as qu'on rigole », avec le beau temps assuré cette année, il n'y aura pas de place en ce jour pour les idées « cafardeuses », mais il y aura du bleu-ciel partout. N'hésitons pas, le plaisir sera double, puisque nous ferons par-dessus le marché un acte de charité.

Voici l'horaire et le prix du billet réduit exceptionnellement d'environ 50 %. Ces prix dérisoires invitent des promeneurs à utiliser ce moyen de locomotion le meilleur marché et le plus sûr.

Aller		Retour	Prix a	Prix b
5.00	Brigue	22.45	14.80	16.10
5.09	Viège	22.37	13.70	15.05
5.30	Loèche	22.14	11.40	12.75
5.36	Salquenen	22.09	10.80	12.05
5.44	Sierre	22.02	10.20	11.55
5.51	Granges-Lens	21.56	9.65	10.95
5.55	St-Léonard	21.52	9.25	10.50
6.03	Sion	21.43	8.70	9.90
6.05	Châteauneuf	21.39	8.40	9.60
6.10	Ardon	21.37	8.15	9.30
6.14	Chamoson	21.33	7.90	9.—
6.18	Riddes	21.30	7.75	8.85
6.23	Saxon	21.25	7.35	8.40
6.28	Charrat-Fully	21.20	7.05	8.05
6.34	Martigny	21.13	6.65	7.60
6.40	Vernayaz	21.08	6.30	7.25
6.45	Evionnaz	21.04	6.05	6.95
6.51	Arr. St-Maurice dép.	20.58	5.60	6.45
6.53	Dép. St-Maurice arr.	20.44		
7.00	Massongex	20.37	5.35	6.15
7.06	Monthey	20.31	5.10	5.90
7.15	Vionnaz	20.22	4.65	5.35
7.20	Vouvry	20.17	4.45	5.15
7.25	Les Evouettes	20.09	4.30	4.95
7.30	arr. Bouveret	20.05	4.—	4.60
	Horaire du bateau			
7.10	St-Gingolph	19.30	4.—	4.60
7.45	Dép. Bouveret	19.45		
11.30	Arr. Genève	Dép. 16.45		
	Lignes d'accès Monthey-Champéry			
6.00	Dép. Champéry	22.18	2.35	
6.15	Val d'Illiez	22.03	1.75	
6.30	Troistorrents	21.49	1.20	
6.58	Monthey	21.17		
	Martigny-Orsières			
5.43	Dép. Orsières Arr.	22.09	2.10	
5.56	Sembrancher	21.54	1.50	
6.07	Bovernier	21.42	0.95	
6.28	Arr. Martigny Dép.	21.20		

Le doryphore de la pomme de terre dans la Vallée de Joux

La direction de la Station fédérale d'essais et de contrôle de semences de Lausanne (Mont-Calme) téléphone que le doryphore de la pomme de terre, soit le plus dangereux ennemi de cette culture, vient d'être découvert à la Vallée de Joux, sur le territoire de la commune du Lieu, non loin de la frontière française.

Toutes mesures sont prises en vue d'éteindre ce foyer, le premier en Suisse.

En raison de ce fait nouveau, qui constitue une menace très grave pour notre agriculture, tous les cultivateurs sont invités, une fois de plus, à redoubler de vigilance et à exercer dorénavant une surveillance très étroite sur toutes les cultures de pommes de terre ; la collaboration du public en général est également souhaitée.

Le problème des vins devant le Conseil fédéral

Nous apprenons que le Conseil fédéral s'occupera en détail dans sa prochaine séance, du problème des vins qui est revenu sur le tapis à la suite d'une série de motions et d'interpellations déposées ces jours derniers. M. Obrecht, chef du Département de l'économie publique, a été chargé de répondre à toutes ces questions, ce qui est prévu pour la séance de mardi du Conseil national. Il faut s'attendre donc, ce jour-là, à un grand débat sur le vin. M. Crittin développera sa motion, M. Paschoud, son interpellation ; les délibérations porteront en outre sur la proposition de M. Dellberg et sur la petite question de M. Rochaix.

Le Conseil fédéral examinera en détail le problème dans sa séance de lundi et fixera les grandes lignes de la réponse du chef du Département de l'économie publique.

Après le désastre de Lourtier

On nous écrit :

Les journaux ont abondamment relaté la catastrophe survenue à Lourtier, mais de toute façon ces relations sont fort loin de la réalité, surtout quant à l'importance des matériaux amenés et de la surface ravagée.

La coulée s'est étendue sur une longueur de plus d'un km. et une largeur qui, par endroit, atteint 200 m.

Toutes les rues et les ruelles du hameau des Morgnes sont obstruées par des blocs et de la boue. La plupart des caves et des étables sont remplies de matériaux de même que beaucoup d'appartements au rez-de-chaussée. Les bâtiments détruits ont été emportés dans les prés au-dessous du village. Ce n'est partout que poutres, planches, débris de toute sorte.

Une partie del a récolte de foin anéantie, les bâtiments emportés ou endommagés, d'énormes quantités de matériaux que les gens de Lourtier ne pourront jamais enlever, car d'autres travaux les appellent — ne doivent-ils pas vivre aussi ? — tel est le bilan de la catastrophe qui, de l'avis unanime des habitants, dépasse en horreur le terrible incendie dont on se souvient.

Concitoyens, les pauvres gens de Lourtier espèrent quelques secours de votre générosité. Ayez pitié de leur grande détresse.

C.

* * *

Une somme de 5000 francs, prise sur le fonds spécial du canton pour dédommager les propriétaires des dégâts causés par des forces naturelles a été mise à la disposition de la commune de Lourtier et servira à parer aux premières dépenses. En outre, le Conseil d'Etat a organisé une collecte en faveur des sinistrés, dans le Valais romand.

Les experts ont constaté que 62 bâtiments exactement ont été endommagés, dont 44 granges et 18 maisons d'habitation. L'une d'elles a été complètement détruite.

Le torrent qui est toujours surveillé est rentré dans son lit primitif.

Un vapeur ensablé

Hier après-midi, le vapeur « Le Valais », de la Compagnie de navigation, capitaine A. Grangier, qui quitte le Bouveret à 17 heures pour Villeneuve, s'est enlisé à environ cent cinquante mètres de l'embouchure du Rhône, sur un banc de sable formé tout récemment à la suite de la forte crue du fleuve. C'est la première fois qu'une telle quantité d'alluvions se forme à cette distance de l'embouchure du Rhône.

L'équipage dut travailler pendant trois quarts d'heure pour dégager le bateau qui put reprendre sa route sans autre incident qu'un long retard.

Le temps

Le temps en Suisse est influencé depuis le début de la semaine par une zone de dépression qui s'étend de la Mer du Nord à la Méditerranée occidentale.

Sous l'influence des courants maritimes du nord, le temps sur le versant nord des Alpes, fut particulièrement frais et instable. Vendredi soir, il y eut quelques orages locaux et ce matin le ciel était de nouveau légèrement nuageux ou clair. La pression barométrique tend à s'égaliser. Le minimum se déplace vers l'ouest. Il en résultera sans doute une légère amélioration dans le nord-est de la Suisse. Cependant on peut s'attendre ces jours prochains à une hausse lente de la température avec de nouveaux troubles orageux.

AYENT. — Incendie. — Un incendie a éclaté ce matin au village de Fortunot, dans la commune d'Ayent, dans une maison d'habitation appartenant à M. Fabien Morard. Les pompiers alarmés sont rapidement intervenus et ont réussi à maîtriser le feu. Les dégâts sont cependant importants.

La gendarmerie est actuellement sur les lieux pour déterminer les causes du sinistre.

ST-GINGOLPH. — Obsèques. — (Corr.) — Vendredi une nombreuse assistance accompagnait à sa dernière demeure, Mme Antoinette Chappaz, décédée après une courte maladie, à l'âge de 75 ans.

La défunte, honorablement connue, était la mère du regretté Carlo Robatel, propriétaire du Buffet de la Gare du Monthey-Champéry, décédé l'an dernier, à Monthey.

Femme très cultivée, elle avait été pendant 20 ans dame de compagnie de la célèbre artiste Lina Cavalièri et fit plusieurs fois le tour du monde avec elle, l'accompagnant dans ses tournées. Celle-ci venait la revoir chaque année à St-Gingolph.

A sa belle-fille et aux parents, nos sincères condoléances !

Service télégraphique et téléphonique

La ville de Bilbao conquise par les insurgés espagnols

BERLIN, 19 juin. — On mande de St-Sébastien que tous les postes insurgés espagnols ont annoncé à 16 h. 10 la prise de Bilbao par les troupes insurgées.

BAYONNE, 19 juin. — Vers 16 heures cet après-midi on apprenait à la frontière par une communication parvenue du quartier général de l'armée insurgée que Bilbao avait été occupée. Immédiatement les autorités militaires des localités espagnoles voisines de la frontière ont fait sonner les cloches.

VITORIA, 19 juin. — A partir de 17 heures, Radio Requetes diffusait une information spéciale annonçant la prise de Bilbao par les insurgés.

Nous venons d'apprendre, dit le message, que Bilbao a été occupée de vive force par les troupes insurgées. C'est le général Mola qui avait préparé cette offensive et ce sont ses successeurs qui l'ont réalisée.

Nous communiquerons dans la soirée des détails sur cette opération qui constitue pour les armées du général Franco l'un des plus grands succès obtenus à ce jour.

Duel d'artillerie

MADRID, 19 juin. — Pendant une bonne partie de la nuit, entre une heure et 3 h. 30, les deux artilleries se sont livrées à un duel intense. De nombreux obus sont tombés sur Madrid. Pendant tout le bombardement on entendait également des explosions de mines, ce qui fit supposer une action à Carabanchelle. Des avions insurgés ont survolé la ville sans lancer de bombe. Les canons anti-aériens sont immédiatement entrés en action. Il semble que ce vol est un vol de reconnaissance car pendant plus d'une heure les avions ont tourné au-dessus de la ville.

Le fascisme constructeur

ROME, 19 juin. (Ag.) — M. Mussolini présentera lundi au Conseil des ministres un plan sexennal pour la mise en valeur de l'Empire. Il comprend la construction de routes, des travaux maritimes et hydrauliques, des œuvres d'hygiène, d'améliorations foncières, de colonisation agricole, de reboisement, etc. La dépense totale envisagée est de l'ordre de 12 milliards de lires.

Les pleins pouvoirs au Sénat français

Un vote significatif

PARIS, 19 juin. (Havas.) — Le Sénat a repoussé par 210 voix contre 73 un amendement de M. Ls Perrier proposant à la Haute-Assemblée de reprendre le texte voté par la Chambre pour les pouvoirs spéciaux à accorder au gouvernement.

M. A. Gardey expose son rapport sur le projet adopté par la Chambre, tendant à accorder au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour le redressement financier.

Le président est saisi d'une demande de discussion immédiate. La séance est suspendue.

A la reprise MM. Vincent-Auriol, Max Dormoy, Daladier, Pierre Cot, Lebas, Chautemps, etc. sont aux bancs du gouvernement.

M. A. Gardey développe son rapport sur le projet.

Une affaire de torpillage

LONDRES, 19 juin. — On confirme à Londres que M. de Ribbentrop a remis samedi matin au Foreign Office une note dans laquelle le gouvernement allemand déclare que le croiseur « Leipzig » a été, les 15 et 18 juin, l'objet de plusieurs tentatives de torpillage de la part de sous-marins au large d'Oran.

D'après les premiers renseignements recueillis dans les milieux politiques britanniques au sujet de cette tentative de torpillage on apprend que l'affaire est considérée comme devant être réglée entre les quatre puissances assurant le contrôle naval conformément à l'accord et à la demande allemande. Les conversations à ce sujet vont être entreprises immédiatement entre les quatre puissances par la voie diplomatique.

M. Eden et les ambassadeurs d'Allemagne, de France et d'Italie se sont réunis à 17 h. au Foreign Office afin d'examiner la communication allemande.

La résolution Stucki

BALE, 19 juin. (Ag.) — Le comité central du parti radical-démocratique de Bâle a examiné la résolution Stucki et, en accord avec les décisions du congrès du parti radical de Bâle, sur son attitude à l'égard des lignes directrices, il a décidé d'approuver le contenu de la résolution Stucki, mais de rejeter par contre, comme étant trop peu concrète, la résolution médiatrice présentée par la direction suisse du parti.

Les obsèques de M. Doumergue

PARIS, 19 juin. (Havas.) — Les obsèques nationales de M. Gaston Doumergue se dérouleront à Aigues-vives mardi prochain.

Les grèves

CANTON, 19 juin. (Ohio). (Havas.) — Hier à minuit une bagarre s'est produite entre grévistes et non-grévistes. Sept personnes ont été blessées. Trois grévistes ont été arrêtés.

HARRISBURG (Pensylvanie), 19 juin. — M. Eare, gouverneur, a demandé à M. Eugène Grace, président de la « Bethleem Steel » de fermer les usines Cambria de Johnstown afin d'éviter toute effusion de sang et maintenir la paix. Quarante mille ouvriers tiendraient un meeting dimanche à Johnstown en faveur de la grève.

Un curieux procès

VIENNE, 19 juin. (D. N. B.) — Un procès curieux, intéressant la maison des Habsbourg s'est déroulé devant la Cour des échevins de Vienne. L'archiduc Léopold Salvator a déposé une plainte contre sa mère la Grande duchesse Blanka, demandant une augmentation de sa rente mensuelle de 700 schillings. La Grande duchesse Blanka refusa et fit valoir qu'elle avait versé ces derniers temps 130,000 schillings pour payer les dettes de son fils, mais que cet argent n'avait pas été employé dans ce but. Le juge a rejeté la plainte considérant qu'en dehors du versement des 130,000 schillings, 700 schillings par mois étaient suffisants pour un membre de l'ancienne famille impériale et que la retraite des anciens hauts fonctionnaires n'est pas plus élevée.

Chronique sportive

Bartali au couvent ?

Une nouvelle sensationnelle dont le « Nouvelliste » avait parlé vient d'être donnée par le « Corriere della Sera » :

Le fameux coureur Bartali se retirerait bel et bien dans un couvent après avoir acquis, par deux victoires dans le tour d'Italie et une dans le championnat d'Italie, les moyens suffisants pour assurer l'avenir de ses parents. Bartali a déjà choisi, depuis longtemps, l'Ordre des Carmes. Il est âgé actuellement de 23 ans.

RADIO-PROGRAMME

Lundi 21 juin. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Concert. 13 h. Le billet de la semaine. 13 h. 05 Mélodies. 13 h. 15 Rythmes et danses. 17 h. Emission commune. 18 h. Pour Madame. 18 h. 15 L'art de la broderie. 18 h. 30 Pour les joueurs d'échecs. 18 h. 50 Intermède. 19 h. Aimez-vous la musique ? 19 h. 25 Micro-magazine. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Présentation d'une œuvre de musique contemporaine. 20 h. 35 Les grands penseurs de l'Inde contemporaine. 20 h. 55 Soyons... à la plage. 21 h. 40 Les travaux de la S. d. N. 22 h. Emission pour les Suisses à l'étranger.

Le Docteur et Madame **Maurice LUGON-CONFORTI** et leur fils **Bernard** ;
Monsieur et Madame **Joseph LUGON-ARLETTAZ** et leurs fils **Jacques** et **Jean-Philippe** ;
Monsieur **André LUGON** ;
Monsieur **Pierre LUGON** ;
Monsieur **Jean LUGON** ;
Mademoiselle **Marie LUGON** ;
Madame **Léonce DELALOYE-ZUM OFFEN** ;
Monsieur et Madame **Oscar DELALOYE-BROCCARD** ;
Mademoiselle **Jeanne DELALOYE** ;
Madame et Monsieur **Joseph MICHELLOD-DELALOYE** ;
Messieurs **Pierre, Henri** et **Léonce DELALOYE**, Mademoiselle **Madeleine DELALOYE** ;
Mesdemoiselles **Monique** et **Solange DELALOYE**, Monsieur **André DELALOYE** ;
Messieurs **Maurice** et **Pierre MICHELLOD**, Mademoiselle **Anne-Marie MICHELLOD** ;
Madame **Stanislas DELALOYE-FROSSARD** ;
Monseigneur **Gabriel DELALOYE**, Rd Vicaire général ;
Mademoiselle **Elisa LUGON** ;
Les familles **LUGON** et **DELALOYE** ;
Les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur ERNEST LUGON

Négociant

leur très cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, neveu et cousin, pieusement décédé le 18 juin, dans sa 70ème année, muni des Saints Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, dimanche 20 juin, à 11 h. 15.

Priez pour lui !

Selon le désir du défunt, on est prié de ne pas envoyer de fleurs ni de couronnes.

†

Madame Veuve **Clément EGGS** et famille, à Evionnaz, profondément touchées des nombreux témoignages de sympathie reçus dans leur cruelle épreuve, remercient de tout cœur les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

IMPRIMERIE RHODANIQUE - : - ST-MAURICE

Déclaration

Le tirage principal de la Loterie PRO RAETIA aura lieu le **19 juillet 1937,** nous disons: le dix-neuf juillet mil neuf cent trente-sept, et non la semaine des trois jeudis.

D'étonnants procédés, en matière de loterie, sont de plus en plus à l'ordre du jour. Telle loterie annonce son tirage final pour telle date. Le bon public — l'expérience le prouve — s'empresse, achète, et attend impatiemment le tirage, la fortune. Mais, n'ayant pas écoulé à temps ses billets, l'entreprise, sans sourciller, remet le tirage à des jours meilleurs. Il aura certainement lieu une fois, nul n'en doute, mais l'acheteur qui comptait sur un prochain coup de chance reste le bec dans l'eau.

Une telle manière de faire est, à notre avis, incompatible avec les principes d'une loterie bien organisée. Elle ébranlera la confiance que le peuple suisse nourrit encore pour les loteries. Habitué à tenir parole, il veut pouvoir se fier à celle d'autrui. Des loteries bien conçues et solidement assises sont possibles, chez nous aussi bien qu'à l'étranger. Elles méritent toute confiance et permettent de trouver des sommes considérables en faveur d'œuvres de bienfaisance.

Aussi, nous déclarons que la Loterie Pro Raetia, autorisée par décision du 28 juillet 1936 par le Département de Police du Canton des Grisons, sera tirée le jour fixé, soit le 19 juillet 1937, intégralement et conformément au plan de tirage.

2 gros lots de frs 100 000 chacun

1	lot de frs	50 000	200	lots de frs	1000
1	lot de frs	25 000	200	lots de frs	500
1	lot de frs	15 000	250	lots de frs	200
10	lots de frs	10 000	1500	lots de frs	100
10	lots de frs	5 000	28000	lots de frs	20

et **94** prix de consolation de frs **100**

C'est le plan de tirage renommé pour son grand nombre de lots moyens. Le 19 juillet seront extraits 30 175 lots et distribués 94 prix de consolation, au total frs. 1 509 400.

Tirage final 19 juillet 1937

Qui achète un billet Pro Raetia peut être certain que le 20 juillet, la liste de tirage sera imprimée, et que le 20 juillet, la Banque Cantonale des Grisons commencera les payements, comptant et sans défalcation fiscale, pour toute destination en Suisse.

Prix du billet: frs. 10.—; frs. 100.— la série avec un gagnant sûr; en plus 40 cts. pour frais de port, — ou contre remboursement auprès du Bureau de Loterie „Pro Raetia", à Coire. La demande est énorme; les commandes sont exécutées dans l'ordre de réception.

Compte de chèques postaux X 3333 Coire

Pro Raetia, la Loterie grisonne pour venir en aide aux populations montagnardes en cas de sinistres, pour le développement du tourisme, l'équipement d'aérodromes, pour la protection de sites et de la nature, et en faveur de diverses institutions de bienfaisance, d'utilité publique et culturelles.

Bureau de Loterie PRO RÆTIA Coire

DALANG-PUBLICITÉ, ZURICH

Pendant vos vacances

mettez vos valeurs en sûreté dans un casier de coffre-fort à la

BANQUE SUISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT

Sierre **MARTIGNY** Brigue

Demandez renseignements aux guichets !

Une jeune mondaine

comme la plus simple ménagère, tout le monde enfin, emploie pour coller et réparer les objets brisés la **Seccotine,** *qui colle tout ...même le fer.*

Le tube fr. 0.90.

En gros : **Seccotine - Renens Lausanne**

FILLE

17 ans, ayant fait études commerciales connaissant les 2 langues, cherche place comme aide dans commerce ou ménage et magasin.

S'adresser à Mme A. Gay, Gare, Bouveret.

FIAT 525

Superbe conduite intérieure, 5 places, modèle 1934, réelle occasion, à l'état de neuf, 6 pneus en bon état, avec pare-choc, chaîne à neige et malle arrière, roulé 48 000 km., à vendre pour cause de double emploi. Prix Fr. 850.—. Eventuellement on échangerait contre des fruits du Valais. S'adr. à Emile Fazi, primeurs, Vevey.

On cherche gentille

Jeune FILLE

17-18 ans, pour aider dans ménage de campagne de 3 personnes. Vie de famille.

Offres à **E. Simon,** agriculteur, **Etoy,** près **Morges** (Vaud).

Bonne à tout faire

bien recommandée, sachant cuisiner, coudre et la tenue d'un ménage soigné de 4 personnes, est demandée.

S'adresser au Nouvelliste sous G. 1295.

J'achèterais 500 à 1000

échalas

mélèze

Faire offres à M. Fuchs, horticulteur, chemin Reposoir, Lausanne.

A vendre

1 lit en noyer

à 2 places avec sommier et matelas crin animal, 1 commode et 1 table de nuit également bois dur, le tout cédé à fr. 160.—, chez Eug. Luisier, St-Maurice.

D'où proviennent les rhumatismes ?

Ces crises si douloureuses qui vous clouent brusquement dans un fauteuil qu'elles s'appellent sciatique, lumbago, arthrite sèche ou névralgies, ont toutes une seule et même origine, c'est l'intoxication de l'organisme par défaut de combustion et d'élimination des « déchets ». Le rhumatisant est, comme l'a dit un grand docteur, un poêle qui tire mal. Le seul remède à cet état morbide consiste en une activation de toutes les fonctions vitales et particulièrement des fonctions intestinales, si importantes pour notre économie. La Tisane des Chartreux de Durbon, à base de plantes alpestres sélectionnées, contient tous les principes toniques et dépuratifs qui peuvent le mieux combattre la tendance aux rhumatismes et aux nombreux inconvénients de l'arthritisme. On la trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4.50 le flacon. A défaut Union Romande et Amann S. A., Lausanne.

IMPRIMERIE RHODANIQUE ST-MAURICE

Banque Populaire Valaisanne

S. A. - Sion

Capital et réserves Fr. 1.011.500.-

Dépôts aux meilleures conditions

Prêts hypothécaires - Les comptes de la Banque sont contrôlés chaque année par la Fiduciaire de l'Union des Banques régionales, conformément à la loi sur les banques.

Promenade en bateau-salon

Mardi 29 juin 1937

TOUR DU LAC

Départ de Bouveret 7 h. 45, de Montreux 8 h. 05
Arrivée à Genève à 11 h. 30, dép. à 16 h. 45
CONCERT à bord - Restauration, prix modérés
Prix de la course Bouveret-Genève Fr. **4.**—
Renseignements : Cure de Bouveret

Grande baisse sur tous nos chapeaux, dames et enfants, encore grand choix. **Profitez !**
Tabliers caoutchouc dames et enfants, réclame **95** ct. Sur les robes **10** et **15** % de rabais.

A la Ville de Lausanne S. A.

St-Maurice

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

— Qu'est-ce que tu as fait jusqu'à présent ?

— J'étais dans ma famille, avoua-t-elle.

— Et qu'est-ce que tu en as fait de ta famille?

— Je l'ai perdue.

— Ah ! Ah ! ricana l'homme d'un air satisfait.

Isabelle sentait maintenant son haleine chargée d'alcool. Il l'avait prise par le bras.

D'un effort désespéré, elle lui échappa et toute frissonnante de répugnance, elle s'enfuit de toute la vitesse de ses jambes.

Longtemps elle courut, sans se retourner, comme si elle avait eu peur de voir l'homme affreux lancé à sa poursuite.

Elle était maintenant dans les quartiers populeux de Madrid, plus pittoresques que le centre de la ville, plus salles aussi.

Longtemps, elle courut, sans oser s'arrêter, ni franchir le seuil des maisons.

Elle redoutait à présent d'affronter de nouveaux visages, de se heurter à de nouveaux refus.

Dans une blanchisserie, des filles chantaient, riaient.

Elle les écouta un instant, puis, mise en confiance par cette gaîté, elle entra.

— On n'a pas besoin d'une ouvrière, ici ? demanda-t-elle, je sais laver et repasser.

— Tu en as de la chance ! gouailla une affreuse mégère.

Isabelle s'efforça de sourire.

— Prenez-moi à l'essai quelques jours seulement, offrit-elle.

L'autre la toisa et dédaigneuse :

— Crois-tu que je vais ramasser une traînée de la rue chez moi ! Allons, va, décampe.

Isabelle ne se le fit pas répéter deux fois.

La nuit venait, et avec elle, la jeune fille sentit l'envahir l'appréhension de l'inconnu, la peur de tous ces dangers qu'elle ne soupçonnait pas bien et qu'elle pressentait pourtant.

Une grande désolation l'envahit, un sanglot la secoua, tout gonflé de l'amertume trop longtemps contenue dans ce cœur tendre et douloureux.

Elle se laissa tomber sur une borne, et, prenant sa tête fine entre ses mains, elle pleura.

Longtemps, elle resta ainsi, vivante image de la désolation.

Les passants, se hâtant vers leur dîner, ne prenaient pas garde à elle.

Une femme cependant s'arrêta pour la considérer.

C'était une pauvre vieille, courbée vers le sol et portant avec peine une corbeille remplie de bouquets de violettes.

Son visage, ravagé par de profondes rides, reflétait la bonté et ses yeux exprimaient une infinie douceur.

— Quel gros chagrin ! dit-elle en s'approchant d'Isabelle. Calme-toi, mon enfant, tu vas te rendre malade.

La jeune fille releva vers la vieille sa pauvre petite figure inondée de larmes.

— Madone ! qu'elle est belle ! s'exclama la bouquetière.

Et, tendant la main, elle ajouta :

— Tu as de trop beaux yeux pour pleurer, mon enfant : viens avec la vieille Accagna, tu lui confieras tes peines, elle te consolera.

Isabelle en était à ce point de désespoir que la moindre marque d'amitié devait la jeter dans les bras du premier être compatissant rencontré sur sa route.

Docile, elle suivit la vieille, en lui confiant son dénuement et toutes les déceptions qui l'avaient assaillie depuis le matin.

Par bonheur, Accagna était une brave femme.

— Sèche tes yeux, petite, dit-elle ; ce soir nous partagerons ce que j'aurai gagné en vendant mes violettes.

— Je pourrais peut-être vous aider, proposa la jeune fille.

— Ça n'est pas de refus, accepta la vieille ; les clients se laisseront plus facilement convaincre par ton joli minois que par ma vieille tête décharnée. Tiens, prends la corbeille, je vais te conduire au quartier des grands restaurants, c'est l'heure.

Isabelle avait saisi le panier fleuri et se laissait guider.

Pourquoi ne se ferait-elle pas bouquetière, elle aussi : c'est un métier comme un autre, plus agréable qu'un autre peut-être.

Mais sa protectrice l'interrogeait :

— Comment t'appelles-tu ?

Elle réfléchit une minute. Elle ne voulait plus être appelée par son nom, qu'elle avait pris en horreur, et, soudainement inspirée par l'odorant éventaire, se rappelant en outre à sa vue le titre d'une chanson italienne que lui avait apprise le Padre — titre consistant en un prénom féminin qui lui avait toujours plu — elle répondit :

— Violetta.

CHAPITRE XII

Alonso traînait sa peine jour et nuit, ne pouvant s'empêcher de penser à Isabelle, car en dépit des preuves qu'il avait de l'indignité de la jeune fille, son cœur restait l'esclave de la belle fugitive.

(A suivre.)